

## Le contrôle anti-fraudes du CPDMO

En recevant le courrier du **CPDMO** (*Confirmed Payment Div Data Main Office*) destiné aux « victimes de fraude – notification finale », vous pouvez être intéressé par les objectifs affichés : « *Notre organisation surveille attentivement les envois par publipostage et l'activité internet afin d'informer les personnes qui ont été victimes de malversations, de cas frauduleux ou de sollicitations par un certain nombre de sociétés cherchant à tirer profit à leur dépend. En tant que groupe de surveillance privé, notre objectif est de sensibiliser davantage les consommateurs et d'émettre des avertissements et des actions compensatoires aux personnes qui peuvent avoir été directement visées par des annonces par courrier ou sur internet ou par toutes autres activités frauduleuses.* »

Vous apprenez ainsi que vos coordonnées sont reprises sur une liste de personnes ayant été victimes de faux jeux concours.

Le **CPDMO** ne peut effectuer en votre nom des recours mais se propose de « contribuer à des mesures alternatives ». Dans le cas présent, il se propose de vous inclure dans un programme d'inscription automatique à des jeux-concours pouvant vous permettre de gagner une somme de dix millions d'euros. Des frais uniques de 50 € sont requis.

Quel beau tour de passe-passe : le **CPDMO** affirme vouloir aider les consommateurs victimes de fausses loteries et organise lui-même une opération nébuleuse visant à vous faire déboursier la somme de 50 € !

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

